

Entrepreneurs, Cultivez la réussite

« Parcours Entrepreneur* » dans L'artisanat

Accès entrepreneur

Formation de 25 jours du 13 novembre au 17 décembre 2019

Public



Créateurs d'entreprises artisanales dans l'artisanat.

Le stagiaire devra posséder la qualification professionnelle nécessaire à sa future activité. La formation s'inscrit dans le cadre du « parcours entrepreneur* », il s'agit de l'étape 2 du parcours proposé. Aucun niveau de connaissance n'est exigé.



Objectifs

Construire et vérifier la faisabilité d'un projet de création d'entreprise dans l'artisanat. Acquérir les compétences commerciales, financières, juridiques et techniques d'un chef d'entreprise.

Contenu



L'analyse du marché - Le chiffrage du projet d'installation - Le Chiffre d'Affaires commercial - Les formes juridiques d'entreprise - Le régime social des indépendants - La fiscalité - La gestion administrative de son entreprise - Les assurances professionnelles - Les prix de revient - Les techniques de vente - La communication - L'environnement et la sécurité - la confiance en soi - la posture managériale - La construction de son projet.

Méthodes



Travail en individuel et en sous groupe sur la base de son propre projet d'entreprise. Etude de cas pratiques et mise en application sur son projet. Accompagnement personnalisé sur l'élaboration de son projet. Simulation d'entretien. Mise à disposition d'outils informatiques et de ressources documentaires. Avis et conseils de professionnels. Témoignages de chefs d'entreprise.

Tarif



Coûts pédagogiques : 1 386 € (en 2018)

- pour les DE, les coûts pédagogiques sont entièrement pris en charge par le Conseil Régional dans le cadre du dispositif « Parcours entrepreneur* »
- pour les autres publics : nous consulter.

Coût du « parcours entrepreneur* » complet : 100 €



* **Parcours entrepreneur** : Il s'agit d'une offre de services d'accompagnement à la création ou reprise d'entreprise financée par le Conseil Régional pour les personnes sans emploi.

4 étapes sont proposés : Etape 1 accompagnement individuel, étape 2 formation collective, étape 3 recherche de financement, étape 4 accompagnement post installation.

Le parcours se fait sur 3 étapes au minimum dont obligatoirement la 1 et la 4.

Contact: Nathalie Francis-Barbeau : 02.51.13.83.27 – entreprises44@artisanatpaysdelaloire.fr



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Région Pays de la Loire
Loire-Atlantique